



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

7068^e séance

Lundi 25 novembre 2013, à 10 h 40
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Liu Jieyi	(Chine)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	M. Bliss
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamek
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M. Maes
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Sahebzada Ahmed Khan
	République de Corée	M. Sul Kyung-hoon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Togo	M. M'Beou

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Premier rapport du Secrétaire général soumis en application du paragraphe 4 de la résolution 2017 (2013) du Conseil de sécurité (S/2013/654)

Premier rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2110 (2013) (S/2013/661)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Premier rapport du Secrétaire général soumis en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2013/654)

Premier rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2110 (2013) (S/2013/661)

Le Président (*parle en chinois*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Iraq à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nickolay Mladenov, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/661, qui contient le premier rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 2110 (2013), et sur le document S/2013/654, qui contient le premier rapport du Secrétaire général soumis en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013).

Je donne maintenant la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui au Conseil deux rapports du Secrétaire général : le premier en application du paragraphe 6 de la résolution 2110 (2013) sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et sur les faits nouveaux les plus récents survenus en Iraq, document S/2013/661; et le deuxième en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013), document S/2013/654.

Tandis qu'ils s'efforcent de construire un État démocratique, fondé sur l'état de droit et la défense des droits de l'homme, les Iraquiens continuent de se heurter à de graves difficultés. Parmi elles, la plus pressante est la détérioration actuelle des conditions de sécurité. Cette situation est aggravée par une impasse politique,

que des groupes terroristes et armés qui ciblent des civils dans le but d'inciter à la haine confessionnelle et de décrédibiliser le Gouvernement et les autorités élues du pays n'ont pas eu de mal à exploiter. Le conflit en cours en Syrie a ajouté une dimension régionale aux tensions confessionnelles et permet à des groupes tels qu'Al-Qaida d'établir des liens avec des factions semblables de l'autre côté de la frontière.

Aujourd'hui plus que jamais, les problèmes rencontrés en Iraq ne peuvent pas être examinés sans tenir compte des risques plus généraux auxquels la région est exposée. Une solution à la crise syrienne, au moyen d'un projet national sans exclusive, et l'adoption d'une stratégie régionale pour lutter contre toute forme d'extrémisme religieux ou confessionnel sont essentielles pour stabiliser l'Iraq. Cela créerait des conditions permettant aux communautés ethniques et religieuses du pays de trouver un équilibre sans influence extérieure néfaste. En vue de s'attaquer à ces problèmes régionaux, l'ONU, tout particulièrement le Conseil de sécurité, a une responsabilité à assumer et un rôle important à jouer.

Je pense que les annonces de ces deux derniers jours, au sujet de la convocation de la conférence de « Genève II » et de l'accord provisoire conclu avec l'Iran, constituent des premières mesures encourageantes qui auront des retombées positives sur l'ensemble de la région.

Malgré la violence, les Iraquiens continuent de croire en un État pacifique, inclusif et démocratique. Les Iraquiens ont fait preuve d'une capacité de résistance sans pareille et d'une ferme volonté de bâtir ensemble un avenir commun. L'ONU a un rôle décisif à jouer à l'appui de leurs aspirations.

Depuis mon arrivée, j'ai rencontré des dirigeants politiques et des responsables de la société civile à Bagdad, Najaf, Erbil, Anbar et Kirkouk. Tous mes interlocuteurs ont exprimé leur appui à l'ONU en tant que partenaire impartial et fiable qui peut établir des contacts avec toutes les parties. Ils se sont déclarés vivement préoccupés par l'intensification des violences. Ils ont tous indiqué qu'il était essentiel qu'aucune composante de la société iraquienne n'ait pas le sentiment d'être mise à l'écart. Enfin, tous craignent de plus en plus que des influences extérieures, y compris la situation en Syrie et les tensions régionales de manière générale, n'alimentent la menace terroriste à laquelle l'Iraq est confrontée. Tels sont les messages que les responsables politiques et religieux ainsi que les responsables de la

société civile iraqiens m'ont demandé de transmettre au Conseil de sécurité.

Le terrorisme constitue toujours une menace importante en Iraq. Des groupes armés veulent provoquer un cycle vicieux de violence rappelant les années sombres de 2006 à 2008. Contrairement aux aspirations des citoyens iraqiens ordinaires, ces groupes essaient d'imposer leur volonté dans certaines régions du pays. Ils entendent créer un vide politique en assassinant des responsables politiques dans les provinces de Ninive, Anbar et Salah el-Din, entre autres. Ils prennent pour cible des pèlerins chiites et des mosquées sunnites afin de provoquer des conflits communautaires. Les terroristes veulent rendre ingouvernables des régions de l'Iraq.

Je voudrais saisir cette occasion pour appeler le Conseil de sécurité à condamner dans les termes les plus énergiques la récente flambée d'attaques terroristes. Le message du Conseil sera perçu comme un appui au peuple iraquien et à son juste combat contre le terrorisme. De la même manière que la communauté internationale s'élève contre les crimes contre l'humanité, nous devons prendre position contre toutes les formes de ciblage généralisé et délibéré de civils.

L'expérience montre que pour lutter efficacement contre le terrorisme, un ensemble de mesures politiques et d'efforts de développement propices à la cohésion sociale, à la responsabilité démocratique et à l'état de droit est essentiel. Néanmoins, cela exige surtout que les responsables œuvrent de concert pour apaiser les tensions politiques. Une réelle ouverture nécessite le plein respect de la Constitution, y compris l'application de ses articles relatifs à la séparation des pouvoirs, au fédéralisme et à la décentralisation.

Dernièrement, les éléments d'une telle approche multidimensionnelle ont été utilisés pour réaliser deux priorités essentielles sur le plan politique. Premièrement, et de manière cruciale, une nouvelle loi sur les élections générales a été adoptée le 4 novembre. Avec l'appui de la MANUI, un esprit de compromis a prédominé et un consensus a été dégagé. J'exhorte tous les dirigeants politiques iraqiens à poursuivre sur cette lancée et à œuvrer à l'adoption des lois sur le Conseil de la Fédération et sur les partis politiques. L'ONU est prête à fournir des conseils techniques à cette fin.

Je me félicite vivement de l'adoption d'une nouvelle loi sur les élections ainsi que du choix du 30 avril 2014 comme date des prochaines élections

générales. Par ailleurs, les autorités régionales du Kurdistan ont récemment annoncé que les élections aux conseils de province de la région qui avaient été reportées se tiendraient le même jour que le scrutin national.

Deuxièmement, en septembre, de nombreux responsables politiques et religieux, des chefs tribaux et des responsables de la société civile iraqiens ont participé à la Conférence nationale pour la paix sociale lors de laquelle ils ont signé un code national de l'honneur et se sont engagés à respecter l'unité de l'Iraq et de son peuple. Ils ont promis d'apaiser les tensions et d'éviter de faire des déclarations publiques qui pourraient créer des divisions. Ils se sont également engagés en faveur d'un dialogue global et d'un processus de réforme, appelé Initiative de paix sociale. Ce processus a été appuyé par la MANUI et vivement salué par la communauté internationale.

Tant la loi sur les élections nationales que l'Initiative de paix sociale sont encore nouvelles et demeurent fragiles. Elles risquent d'être mises à mal par de nouvelles tensions, qui devraient croître à mesure que les campagnes électorales seront menées. J'appelle donc tous les responsables politiques et religieux ainsi que les responsables de la société civile à honorer leur engagement d'organiser des élections législatives le 30 avril et à s'abstenir de prendre toute mesure qui risquerait de trop retarder ou fragiliser ce processus. Je les invite également à s'assurer que des conditions propices sont en place afin de faciliter les préparatifs et la tenue d'élections de manière transparente, pacifique et sûre.

Je demande également à tous les responsables politiques et représentants de la société civile de déployer de réels efforts en vue de promouvoir la cohésion nationale en respectant les principes du code de l'honneur et en prenant part de façon constructive à l'Initiative de paix sociale.

Je voudrais signaler rapidement qu'un certain nombre de questions demeurent en suspens entre le Gouvernement central iraquien et le Gouvernement régional du Kurdistan, y compris la répartition des recettes et les crédits budgétaires. Des progrès rapides sont nécessaires en ce qui concerne les dispositifs de sécurité dans les zones contestées. Il faut notamment identifier des mécanismes de coordination plus efficaces, dont l'absence a des répercussions considérables sur la sécurité dans les zones contestées, où de nombreuses minorités iraqiennes résident. Les Turkmènes

continuent d'être victimes d'attaques terroristes, tout comme les communautés shabak, yézidie, chrétienne et autres dans leurs zones respectives.

Les questions non réglées concernant les zones contestées, y compris l'article 140 de la Constitution, doivent également être examinées d'urgence. Au premier rang de ces questions figurent le statut de Kirkouk, tout comme la nécessité d'un accord sur un partage équitable du pouvoir approuvé par toutes les parties prenantes. J'appelle tous les dirigeants à faire en sorte que les élections aux conseils de la province de Kirkouk soient organisées dans les meilleurs délais.

L'ONU estime qu'au total, près de 9 000 civils et membres des forces de sécurité irakiennes ont été tués et des milliers d'autres blessés entre juillet et octobre. J'ai joint ma voix à celle du Secrétaire général et d'autres pour condamner publiquement cette spirale de violence gratuite. Je voudrais une nouvelle fois rendre hommage aux hommes et aux femmes qui ont perdu la vie en servant leur pays et aux innombrables vies innocentes victimes de cette violence.

Bien qu'une riposte militaire soit nécessaire, comme je l'ai déjà indiqué, un ensemble de stratégies s'impose pour pouvoir appliquer avec efficacité des politiques qui entravent les activités terroristes. Ces stratégies doivent notamment corriger les violations des droits de l'homme en garantissant la justice et des réparations appropriées pour les victimes ou leur familles, où que surviennent ces violations et quels qu'en soient les auteurs. Il est essentiel que, conformément à la Constitution irakienne, un accès égal à la justice soit assuré. Afin de faire respecter la légalité, les normes régissant l'impartialité des procès et la présomption d'innocence, il pourrait être nécessaire d'apporter quelques modifications à la législation.

Le Gouvernement doit veiller à ce que les services chargés de faire appliquer la loi disposent de capacités et de ressources suffisantes pour prévenir des actes terroristes et pour qu'ils puissent enquêter comme il se doit sur de tels crimes, dans le respect des principes démocratiques, y compris l'état de droit et les droits de l'homme. La MANUI travaille actuellement avec le Ministère de la justice en vue d'améliorer les conditions carcérales et de réformer la justice pénale. Il m'est agréable de signaler au Conseil que le Gouvernement a maintenant donné son accord de principe pour la MANUI puisse se rendre dans des centres de détention qui relèvent du Ministère de l'intérieur. Nous espérons

définir plus clairement les modalités d'une telle coopération.

Le Gouvernement a également pris des mesures positives pour combler les lacunes dans le système de justice, notamment en mettant en place une commission interministérielle à laquelle la MANUI a récemment été invitée à participer. D'après cette commission, présidée par le Vice-Premier Ministre, Hussein el-Chahristani, le Gouvernement reste déterminé à libérer les personnes détenues illégalement, à restituer les biens saisis et à indemniser les familles des victimes du terrorisme.

J'ai le plaisir d'annoncer que le 14 novembre, la MANUI a été invitée à assister à la libération de 54 prisonniers, y compris deux femmes, facilitée par la commission. La MANUI salue cette initiative et tient à avancer avec le Gouvernement sur ces questions. Dans ce contexte encourageant, j'ai le regret de signaler que le 17 novembre, l'Iraq a exécuté 12 personnes condamnées au titre de la loi sur la lutte contre le terrorisme et du Code pénal, portant à 159 le nombre total d'exécutions cette année. Encore une fois, j'en appelle au Gouvernement pour qu'il déclare un moratoire officiel sur l'application de la peine capitale.

Les autorités centrales et provinciales en Iraq doivent œuvrer de concert pour répondre aux priorités socioéconomiques et développementales de base. Le Gouvernement a pris une première mesure importante en publiant en septembre son plan national de développement pour 2013-2017 qui porte sur plusieurs grands défis en matière de développement : la dépendance de l'Iraq vis-à-vis des ressources en hydrocarbures, l'absence de rôle stratégique pour le secteur privé et le système bancaire, le déséquilibre des dépenses publiques en faveur des dépenses de fonctionnement, le taux de chômage élevé et l'accès des services essentiels aux secteurs les plus vulnérables et les plus pauvres de la population. À la lumière du plan de développement, l'ONU en Iraq prépare un nouveau cadre d'aide au développement afin que sa programmation puisse mieux s'aligner sur ces priorités.

Permettez-moi maintenant de passer brièvement à la question des relations régionales de l'Iraq. À cette fin, il est essentiel que l'Iraq normalise ses relations avec ses voisins. Ce processus peut se développer avec succès sur la base de son expérience avec le Koweït.

J'ai le plaisir de signaler que, conscients de l'étendue de leurs intérêts mutuels, l'Iraq et la Turquie ont pris récemment des mesures importantes pour

améliorer leurs relations bilatérales. De plus, l'Iraq peut tirer profit de la transition actuellement en cours dans la région pour resserrer les liens dans toute une gamme de domaines. Un des aspects principaux de cette coopération doit consister à contenir la menace posée par les groupes terroristes. Je note également la demande faite par le Premier Ministre Nuri Al-Maliki d'accueillir une conférence internationale en vue d'unifier les efforts déployés pour lutter contre le terrorisme et la radicalisation.

Le conflit en Syrie continue de peser sur les capacités d'intervention humanitaire de tous les acteurs. Aujourd'hui, le nombre total de réfugiés syriens en Iraq dépasse les 200 000 personnes. Je remercie le Gouvernement et le peuple iraqiens d'avoir tendu la main aux Syriens qui fuient la violence dans leur propre pays.

L'impact de la crise est particulièrement visible dans le Kurdistan iraquien qui, à ce jour, a accueilli plus de 98 % des réfugiés. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés estime que, si quelque 40 % des réfugiés se trouvent dans des camps, plus de 60 % vivent dans les communautés locales des gouvernorats d'Erbil, de Dohouk, de Souleimaniyeh et d'Anbar. À l'heure actuelle, 80 000 réfugiés syriens sont installés dans 14 centres de transit et camps permanents en Iraq, dont le plus grand est le camp de Domiz qui abrite quelque 45 000 personnes.

Je tiens également à saluer le Gouvernement régional du Kurdistan pour son hospitalité, sa générosité et l'excellent travail qu'il a accompli pour mettre en place des camps qui répondent aux besoins des réfugiés, et le remercie d'avoir accepté d'autoriser les réfugiés à avoir accès aux services éducatifs et à recevoir des soins dans les installations médicales du camp.

La crise humanitaire a d'importantes conséquences sécuritaires et politiques dont il faut traiter en coordination avec les autorités. Je voudrais donc appeler les autorités et les parties prenantes à préserver l'espace humanitaire et à rouvrir les frontières pour ceux qui cherchent à fuir le conflit armé et la violence aveugle.

S'agissant de la question des anciens réfugiés du camp Ashraf, qui avait été officiellement fermé le 11 septembre après que les 42 derniers résidents avaient été transférés en toute sécurité dans le centre temporaire de transit du camp Hurriya, la MANUI reste particulièrement préoccupée pour leur sécurité après que

des hommes armés non identifiés ont attaqué le camp le 1^{er} septembre. Cette attaque a fait 52 morts, tandis que sept personnes seraient encore portées disparues.

La MANUI a condamné cet acte barbare dans les termes les plus fermes, et nous n'avons cessé de demander aux autorités d'ouvrir une enquête.

Je demande au Gouvernement iraquien de veiller à l'application de tous les arrangements sécuritaires et humanitaires pour les réfugiés qui sont encore dans le camp Hurriya, conformément au mémorandum d'accord. Près de 300 résidents ont été réinstallés en dehors de l'Iraq, principalement en Albanie et en Allemagne.

La réinstallation dans des pays tiers reste le seul moyen de garantir la sûreté et la sécurité des réfugiés. À cet effet, l'ONU a créé un fonds d'affectation spéciale afin de faciliter les efforts de réinstallation humanitaire. J'en appelle à tous les États Membres pour qu'ils ouvrent des perspectives de réinstallation aux résidents restants et contribuent à ce fonds.

Je vais maintenant présenter le premier rapport du Secrétaire général sur la question des Koweïtiens et des nationaux d'États tiers portés disparus et sur celle de la restitution des biens koweïtiens, y compris les archives nationales, conformément à la résolution 2107 (2013). Conformément à cette résolution, sur la base de l'accord conclu entre l'Iraq et le Koweït, le Conseil a décidé, en vertu du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, de transférer la responsabilité du dossier à la MANUI, et plus particulièrement à mon adjoint politique, M. Gyorgy Busztin.

Je voudrais ajouter que la transition au Chapitre VI est la preuve manifeste de la confiance et du respect mutuel qui règnent entre les deux voisins. La tâche de la MANUI est facilitée par l'intensification et l'élargissement des relations entre l'Iraq et le Koweït. Pour la première fois depuis 1990, en février, les compagnies aériennes iraquienne et koweïtienne ont repris les vols entre Bagdad et le Koweït.

À la suite de ces faits, les deux pays examinent désormais la possibilité de coopérer dans les domaines de la culture, de la jeunesse, du transport et du commerce, ainsi que dans d'autres domaines d'intérêt commun. La consolidation des liens est de bon augure pour la poursuite des progrès sur des questions vieilles de 22 ans et qu'il faut régler une fois pour toutes. Les victimes qui ont perdu des êtres chers ne méritent pas moins.

Les archives nationales sont d'une importance capitale pour l'histoire d'un pays. Le Koweït considère à juste titre que les archives nationales originales font partie intégrante de son identité, de ses trésors et de son histoire. Les efforts déployés par le Koweït pour remédier aux pertes subies par le Koweït ont produit des résultats au fil des ans. Il est toutefois décevant de noter qu'on n'a toujours que très peu d'indices qui permettraient de retrouver la trace de ces archives nationales.

L'Iraq lui-même connaît bien le problème des personnes disparues. Beaucoup de familles ont perdu des êtres chers. Le Ministère iraquien des droits de l'homme et les organes compétents ont prouvé leur engagement dans cette recherche humanitaire. Il est regrettable que ces efforts méticuleux n'aient toujours pas produit de résultats tangibles. Je tiens à assurer les familles des ressortissants koweïtiens disparus que la MANUI ne les oubliera pas dans l'exécution de son mandat.

Je me réjouis également que mon adjoint politique ait reçu un appui en faveur du rôle de la MANUI de la part de tous les acteurs pertinents lors de la visite qu'il a effectuée au Koweït en octobre. J'espère que cette dynamique permettra à la MANUI de devenir un observateur du mécanisme tripartite.

Quant au Gouvernement iraquien, il est clair qu'il nous considère comme un partenaire constructif, anxieux qu'il est de s'acquitter de sa responsabilité. Il nous a donc conviés à participer à ses comités interministériels sur les personnes et les biens disparus à titre d'observateur. Le 13 novembre, mon adjoint a assisté à la première réunion interministérielle sur les personnes disparues au Ministère iraquien des droits de l'homme. Je me félicite de l'intention du Gouvernement koweïtien de nommer un responsable chargé de ce dossier, qui sera basé à Bagdad et avec lequel la MANUI est impatiente de travailler en étroite coopération.

Je tiens à réitérer que, pour la MANUI, la question des personnes disparues reste une haute priorité. En conséquence, nous exhortons les parties à profiter des contacts de la MANUI avec le Gouvernement et avec toute une gamme d'acteurs politiques en Iraq, ce qui pourrait nous aider à nous acquitter de cette tâche humanitaire très importante pour accompagner les efforts louables du Comité international de la Croix-Rouge.

Je voudrais, pour terminer, dire toute ma reconnaissance pour la confiance que m'ont faite le Secrétaire général et le Conseil en me confiant la direction de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq. J'attends avec intérêt de m'acquitter du mandat confié à la MANUI par le Conseil et je remercie très vivement et très sincèrement le peuple et le Gouvernement iraqiens de leur accueil cordial et chaleureux.

Je souhaite que soient consignés tous mes remerciements au Conseil de sécurité pour son appui constant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mladenov pour son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Alhakim (Iraq) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit d'emblée permis de féliciter la République populaire de Chine de son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je tiens également à vous féliciter, Monsieur le Président, pour la sagesse avec laquelle vous dirigez ses travaux. Je suis également très heureux de souhaiter la bienvenue à M. Nikolay Mladenov, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Nous lui savons gré d'avoir fait son premier exposé au Conseil de sécurité. Je le félicite pour un bon début, pour son travail et pour la diligence avec laquelle il a établi des contacts avec tous les secteurs de la société et leurs représentants afin d'exécuter le mandat de la Mission. En même temps, nous tenons à affirmer l'appui de l'Iraq à M. Mladenov et aux efforts que déploie son équipe à Bagdad et à New York pour veiller à la bonne exécution du mandat de la Mission et à la réalisation de ses objectifs en faveur de l'Iraq.

Je saisis également la présente occasion pour féliciter, au nom du Gouvernement iraquien, le Gouvernement de la République islamique d'Iran, les cinq membres du Conseil de sécurité, l'Allemagne et l'Union européenne d'être parvenus à un accord en vue de régler la question nucléaire iranienne. Cela va certainement alléger les tensions dans la région, tout en donnant plus de chance à la stabilité. Nous espérons que cet accord et le climat positif qu'il engendrera seront propices aux efforts déployés pour régler le conflit syrien, et qu'ils optimiseront les chances de succès de la conférence de « Genève II ».

Puisque la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien tombe cette semaine, je voudrais féliciter les Palestiniens à l'occasion du premier anniversaire de la reconnaissance par l'ONU du statut d'État observateur de l'État de Palestine.

L'Iraq n'épargne aucun effort pour associer tous les pans de la société iraquienne au processus politique, et n'a de cesse que de résoudre tous les problèmes qui subsistent dans le cadre du processus de réconciliation nationale. Parallèlement, l'Iraq s'efforce de bâtir une économie solide grâce aux ressources humaines considérables du pays et en tirant parti de ses ressources naturelles.

En dépit des problèmes de sécurité, l'Iraq poursuit sur la voie de la démocratie et de l'édification de ses institutions. Le 4 novembre dernier, le Parlement iraquien a adopté la dernière loi électorale en date, et le jour du 30 avril 2014 a été choisi pour la tenue des élections nationales. Ce sera la quatrième fois en l'espace de 10 ans que les Iraquiens éliront leurs représentants. La Haute Commission électorale indépendante procède actuellement aux préparatifs nécessaires et assure la coordination des efforts, notamment en mettant à jour les registres électoraux, afin que les élections puissent se tenir dans les temps. À cet égard, nous exprimons notre gratitude à la MANUI et à son équipe pour l'appui apporté au processus électoral, et nous espérons continuer de bénéficier de cet appui et des conseils de la Mission aux fins du bon déroulement des prochaines élections législatives.

Le 27 juin, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2107 (2013) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït. L'Iraq a salué l'adoption de cette résolution et les efforts déployés par les membres du Conseil pour l'élaborer. À cet égard, nous réaffirmons que le Gouvernement iraquien reste déterminé à se conformer aux dispositions de cette résolution, en particulier les paragraphes portant sur la recherche des dépouilles de ressortissants du Koweït portés disparus et la restitution des biens koweïtiens. Nous voudrions également souligner les excellentes relations qui se sont mises en place et continuent de se développer entre la République d'Iraq et l'État du Koweït, de même que leur coopération dans ce domaine. Le travail du comité interministériel progresse bien, et des réunions sont prévues le mois prochain dans l'État frère du Koweït.

Aujourd'hui, l'Iraq poursuit une politique d'ouverture et cherche à développer des relations

d'amitié avec la communauté internationale sur la base des intérêts et avantages communs et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. À cet égard, l'Iraq entretient aujourd'hui de bonnes relations avec ses voisins, dont la Jordanie, le Koweït et l'Iran. Nous tenons également à souligner le dernier fait marquant de nos relations bilatérales avec la Turquie voisine, à savoir les entretiens au cours desquels le Ministre iraquien des affaires étrangères a examiné avec son homologue turc, à Bagdad, les moyens de renforcer la coopération politique et économique entre nos deux pays. Citons en outre le dernier voyage du Premier Ministre iraquien à Washington, qui s'inscrivait dans le cadre d'une série de visites bilatérales organisées de part et d'autre entre les États-Unis et l'Iraq en vue de poursuivre les pourparlers concernant la mise en œuvre de l'accord stratégique signé entre les deux pays. Ce dernier déplacement a permis un renforcement de la coopération bilatérale en matière de lutte contre le terrorisme et pour l'amélioration des capacités militaires et de défense de l'Iraq.

Le conflit actuel en Syrie, et notamment la présence sur le territoire syrien de près de 35 000 combattants étrangers originaires de dizaines de pays, qui se battent aux côtés des parties au conflit et transforment celui-ci en conflit sectaire, est en train de se propager dans le reste de la région. Cette situation influe de façon significative sur la fréquence des attentats terroristes en Iraq, puisque l'une des principales sources du terrorisme dans mon pays provient de l'activité des groupes armés extrémistes adeptes du djihadisme et du takfirisme, associés à Al-Qaïda, qui infiltrent le pays à travers sa longue frontière commune avec la Syrie. Ces groupes armés se procurent des armes et un soutien financier auprès d'individus, d'organisations et de pays qui violent ce faisant les obligations qui leur incombent en vertu du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous demandons donc au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités en prenant les mesures qui s'imposent pour lutter contre ces actes terroristes, dans lesquels les civils irakiens sont pris pour cible, y compris des enfants, des hommes et des femmes, dans les écoles, les lieux de culte et les lieux publics, de les considérer comme des crimes contre l'humanité, et d'en traduire en justice les auteurs ainsi que ceux qui les soutiennent, afin qu'ils ne restent pas impunis, sachant que ces attaques ont entraîné la mort de milliers de citoyens irakiens innocents.

Au cours des deux années écoulées, nous avons à maintes reprises insisté sur la gravité de la poursuite du conflit syrien, qui est lourd de conséquences pour la paix et la sécurité dans la région et dans le monde entier. Nous avons souligné l'importance d'une solution pacifique au conflit qui vienne des Syriens. Malheureusement, il a fallu à la communauté internationale, pour s'en convaincre, deux années de conflit, la mort de plus de 100 000 Syriens et le déplacement de millions de personnes forcées de quitter leurs foyers. La situation humanitaire en Syrie et dans les camps de réfugiés syriens des pays voisins a rendu nécessaire une aide urgente et pragmatique de la communauté internationale et de l'ONU. L'Iraq appuie la déclaration présidentielle publiée par le Conseil de sécurité à cet égard (S/PRST/2013/15).

Le Gouvernement iraquien accueille dans différentes régions du pays plus d'un quart de million de réfugiés syriens auxquels il fournit une aide humanitaire. En outre, l'Iraq soutient les efforts internationaux visant à faciliter, étendre et accélérer le processus d'acheminement de l'assistance humanitaire aux civils syriens chez eux et à l'étranger, avec les médicaments et toute l'aide humanitaire dont ils ont cruellement besoin.

Sur le plan politique, l'Iraq a pris une part active aux travaux de la première conférence de Genève, et soutient les efforts réalisés par le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Lakhdar Brahimi, pour amener les parties, en application de son mandat, à s'asseoir toutes ensemble à la table de négociation à la conférence de « Genève II », qui devrait avoir lieu dès que toutes les parties auront donné leur accord.

Nous devons trouver une solution politique globale pour mettre un terme à ce conflit de façon qui soit acceptable par toutes les parties. À ce propos, l'Iraq est favorable à la tenue de la conférence de « Genève II », en vue de laquelle il convient d'encourager tous les efforts de bonne volonté, notamment ceux des pays

voisins, des États-Unis et de la Russie. En outre, tout règlement politique devra s'accompagner d'un effort renouvelé de la part de la communauté internationale en matière de secours humanitaires afin de fournir une aide humanitaire immédiate à tous les secteurs de la société syrienne.

Pour terminer, nous saluons les efforts déployés par le Conseil de sécurité pour lutter contre le terrorisme et voudrions rappeler aux États Membres que

« le terrorisme ne peut être vaincu qu'à la faveur d'une démarche suivie et globale, fondée sur la participation et la collaboration actives de l'ensemble des États et organismes internationaux et régionaux, pour contrer, affaiblir, isoler et neutraliser la menace terroriste » (*résolution 1989 (2011), septième alinéa du préambule*).

Par conséquent, nous demandons que des mesures adéquates soient prises pour appuyer l'Iraq dans sa lutte contre ce fléau international, conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies adoptée en 2006, et pour éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme en Iraq et dans l'ensemble de la région. Nous voudrions également insister sur la nécessité d'exhorter tous les États à coopérer activement avec l'Iraq en vue de traduire en justice les auteurs, les organisateurs, les commanditaires et les promoteurs des actes répréhensibles de terrorisme, qui peuvent être considérés comme des crimes contre l'humanité.

Enfin, je voudrais réitérer notre gratitude et nos remerciements à M. Mladenov et son équipe pour leur excellent travail. Nous leur souhaitons plein succès dans l'exécution du mandat et des tâches de la MANUI en Iraq.

Le Président (*parle en chinois*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 15.